

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre à 20 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal PONTY, Maire de Berville sur Seine.

Etaient présents : MM. Romain CECILE, Laurent ELSINY, Emmanuel FOUQUET, Alan GOSSE, Sébastien MARTIN, Pascal PONTY, MMES Viviane CAVAILLE-DEGUISNE, Nelly GABRIEL, Agnès HAPE, Andrée MALEUX, Nathalie RICHARD

Absents excusés : Mme Marie-Agnès BERTOUX, MM. Gérald LAPLAIGE, Kevin GRENET et Sébastien MOREAU

Secrétaire : Mme Nelly GABRIEL

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour suite à de nouvelles informations qui lui sont parvenues en début de semaine :

- renouvellement de la convention MJC périscolaire 2020/2023 qui a été validée en commission CESAJE cette semaine. Il est nécessaire de valider au plus vite cette convention afin de permettre la continuité du service d'accueil périscolaire.

- Convention d'occupation d'un terrain communal avec FREE mobile pour l'installation d'une antenne relais le long de la D 64. En effet, Monsieur PONTY précise qu'il a reçu la société dans la semaine et qu'il serait intéressant d'y réfléchir rapidement pour prévoir des travaux début 2021 afin d'améliorer la couverture en 3G et 4G sur la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 juin 2020 (délibération n°2020-43)

Le procès-verbal de la réunion du 25 juin 2020 a été approuvé par le Conseil Municipal.

Subvention à l'association des anciens combattants de Bardouville (délibération n°2020-44)

Un administré de notre commune ayant obtenu sa carte d'ancien combattant d'Afrique du Nord souhaite être adhérent de cette amicale. Afin d'obtenir les mêmes avantages que les adhérents bardouvillais, Monsieur LANDRIN, président de l'association, a sollicité notre commune pour obtenir une éventuelle subvention.

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 100 euros pour l'année 2020 à l'association des anciens combattants de Bardouville.

Achat d'un réfrigérateur pour la cantine (délibération n°2020-45)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'un des réfrigérateurs de la cantine est hors service et qu'il est nécessaire de le remplacer en urgence.

Une demande de devis a été faite auprès de plusieurs sociétés dont le détail est précisé ci-après :
MANUTAN COLLECTIVITES : 1 porte 323 L blanc INDESIT – 585,60 € TTC sans installation / 3 semaines de délai

PROXY CONFORT : 1 porte 321 L blanc FAUREL - 599,90 € TTC avec installation / délai 7 jours

UGAP : 1 porte 346 L blanc BOSCH – 566,84 € (+56,43 HT d'installation) / délai 14 jours

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise PROXY CONFORT pour l'achat d'un réfrigérateur au prix de 599,90€ TTC avec installation et reprise de l'ancien.

Aide au transport scolaire des collégiens 2020/2021 (délibération n°2020-46)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune attribue une aide financière pour le transport des collégiens. Il propose de la reconduire cette année de la même manière que les années précédentes à savoir le remboursement de la moitié de la facture de la carte astuce.

Monsieur FOUQUET demande si cette subvention pourrait s'étendre aux lycéens. Les membres du Conseil Municipal proposent de réfléchir à cette possibilité pour l'année scolaire 2021/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accorder une aide au transport des collégiens pour l'année 2020/2021 à raison de 50 % du montant de la carte astuce sur présentation d'une facture et d'un RIB.

Désignation d'un membre de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Métropole Rouen Normandie (délibération n°2020-47)

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Métropole Rouen Normandie et les communes membres ont l'obligation de créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes et les communautés.

Cette commission locale doit être composée de membres des conseils municipaux des communes, chaque conseil municipal disposant d'au-moins un représentant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Pascal PONTY en qualité de membre titulaire de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

Désignation des membres du Conseil d'Administration du collège de Duclair (délibération n°2020-48)

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil municipal qu'il convient de désigner un titulaire et un suppléant qui siègeront au Conseil d'Administration du collège de Duclair, duquel dépendent les élèves de notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Laurent ELSINY en qualité de membre titulaire du conseil d'administration du collège de Duclair et Emmanuel FOUQUET en qualité de suppléant.

Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Métropole Rouen Normandie (délibération n°2020-49)

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil municipal que suite au renouvellement du conseil communautaire, il est nécessaire de désigner les membres de la commission intercommunale des impôts directs. Cette commission est composée :

Elle est composée de 11 membres :

- Le Président de la Métropole
- 10 commissaires

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil communautaire.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour proposer deux personnes et c'est la DGFIP qui statuera pour désigner les membres parmi la liste proposée par la Métropole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner Monsieur PONTY et Monsieur CECILE.

Désignation des membres du comité de pilotage du site Natura 2000 (délibération n°2020-50)

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil municipal que suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de désigner les membres du comité de pilotage du site Natura 2000. La commune de Berville-sur-Seine est concernée puisqu'une grande partie des marais est classée Natura 2000 et donc protégée par ce label.

La présidence de ce COPIL est assurée par l'actuel Président du Parc Naturel régional des Boucles de la Seine Normande, Monsieur Jean-Pierre GIROD, qui ne renouvellera pas sa candidature lors des élections prochaines, prévues le 15 octobre 2020. En vertu de l'article L414-2 du code de l'environnement, les représentants des collectivités concernées par un site Natura 2000 ont la possibilité de désigner parmi eux, s'ils le souhaitent, le président du comité de Pilotage ainsi que la collectivité maître d'ouvrage du site pour les trois prochaines années. A défaut de candidature à ces mandats, la présidence du COPIL et la maîtrise d'ouvrage du site sont assurées par l'Etat.

Pour le bon déroulement de ces scrutins, il est nécessaire que le représentant de chaque collectivité ainsi que son suppléant soient nommément désignés par le Conseil Municipal. Ce mandat leur permet, le cas échéant, de présenter leur candidature et de participer aux votes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les personnes suivantes pour siéger au Comité de Pilotage du site Natura 2000 :

- **Romain CECILE en qualité de titulaire**
- **Nelly GABRIEL en qualité de suppléante**

Remplacement des portes de la réserve de l'atelier (délibération n°2020-51)

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que les portes de la réserve de l'atelier situées derrière la mairie sont très abîmées et qu'il serait nécessaire de les remplacer afin de sécuriser le stockage. La MJC a établi un devis pour leur remplacement pour un montant de 2 950 € TTC. Ces activités sont effectuées par des personnes en réinsertion. Le devis peut paraître cher mais les portes sont sur-mesure et il faut prendre en compte la part sociale de cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le devis de la MJC pour un montant de 2 950 € TTC pour le remplacement des portes de la réserve.

Demande de subvention FSIC et FAA auprès de la Métropole Rouen Normandie

(délibération n°2020-52)

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement aux travaux dans les bâtiments communaux et notamment le remplacement de la vasque circulaire à la maternelle, le remplacement des portes de la réserve de l'atelier et les travaux de toiture et d'isolation pour l'école.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune peut bénéficier des aides de la Métropole et notamment du Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) et du Fonds de Soutien aux Investissements communaux (FSIC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'engager les travaux, ces dépenses étant inscrites au budget primitif 2020 ;
- d'établir le plan de financement de la façon suivante :

- SAS ACCES HABITAT (isolation et bardage)	8 018,41 € HT
- EURL PELLERIN (toiture école)	5 236,00 € HT
- LEVIONNOIS (sanitaires école)	1 631,63 € HT
- MJC (portes réserve)	2 950,00 € HT
- Coût total des travaux HT	17 836,04 € HT
- Subvention FSIC (20%)	3 567,21 €
- Subvention FAA (25%)	4 459,01 €
- Fonds propres (55%)	9 809,82 €

- de solliciter une subvention auprès de la Métropole Rouen Normandie dans le cadre du FAA et du FSIC
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière en découlant ainsi que tout document y afférent.

Convention MJC de Duclair – périscolaire 2020-2023 (délibération n°2020-53)

M. PONTY informe le Conseil Municipal que la Commune de Berville-sur-Seine conventionne avec la Maison des Jeunes de Duclair depuis plusieurs années pour l'organisation des activités périscolaires. Il propose de renouveler la convention qui a pris fin en juillet 2020 pour une nouvelle période de trois ans (2020/2023).

Afin d'harmoniser les horaires avec la Presqu'île, il est proposé d'organiser l'accueil périscolaire jusqu'à 19h au lieu de 18h45 actuellement. L'accueil sera donc organisé les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 8h30 et de 16h à 19h et sera animé par un animateur. Le tarif horaire passe à 23.24 €/h au lieu de 23.22 €/h soit un montant annuel de 15 059.52 €, révisable à chaque date anniversaire (majoration de 1%).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la nouvelle convention avec la MJC de Duclair pour les années 2020/2023 ;
- Fixe à 15 059,52 € la participation financière de la commune pour une année.

- Autorise M. PONTY à signer tout document relatif à cette affaire.

Convention avec Free pour l'installation d'une antenne relais sur un terrain communal
(délibération n°2020-54)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société FREE MOBILE propose l'installation d'un pylône type treillis brun chocolat de 40 mètres accueillant des antennes ainsi que des paraboles, qui permettra une meilleure couverture de la commune de Berville sur Seine en 3G et 4G.

Aussi Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention d'occupation du domaine public avec FREE MOBILE pour permettre l'installation de cette antenne.

La convention prévoit la location de 60m² de la parcelle B 435, le long de la D64 après le rond-point du Haridon, à la sortie du village en direction de Bardouville.

La durée du bail est de 12 ans et le loyer annuel est de 3 500 €.

Au délai du terme de 12 ans, la convention se poursuivra par tacite reconduction pour des périodes successives de 6 années entières, faute de congé donné par l'une ou l'autre des parties 12 mois au moins avant l'expiration de la période en cours.

La convention fait obligation à l'opérateur de s'assurer que le fonctionnement de ses équipements techniques soit toujours conforme à la réglementation applicable notamment en matière d'hygiène et de sécurité.

La convention stipule qu'en cas d'évolution de la réglementation et d'impossibilité pour le preneur de s'y conformer dans les délais légaux, celui-ci suspendra les émissions des équipements techniques concernés jusqu'à leur mise en conformité.

Un dossier d'information sera mis à disposition des administrés qui pourront formuler des remarques. En parallèle, la société FREE Mobile devra déposer une déclaration préalable et faire des études de sol.

Si le Conseil Municipal approuve cette convention, la déclaration préalable pourra être déposée dans le courant du mois d'octobre pour une mise en service courant mars 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-21, L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la proposition de la société FREE MOBILE de mise en place d'une antenne relais de radiotéléphonie le long de la départementale D64,

Considérant l'intérêt pour la commune d'améliorer la qualité de réception pour la téléphonie mobile,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la convention d'occupation d'un terrain communal avec la société FREE MOBILE et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Informations diverses

Suivi des carrières

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les activités de la société CEMEX prennent fin sur la commune de Berville-sur-Seine. La fin de l'exploitation des carrières sur la commune devra être surveillée afin de suivre de près l'aménagement qui sera effectué et de réfléchir à la manière de maîtriser ce nouvel espace pour ne pas avoir les mêmes soucis

qu'avec les étangs actuels. Une réunion avec Sabine BINNINGER est prévue le mardi 22 septembre 2020 pour évoquer ce sujet.

Etangs

Monsieur le Maire rappelle que cette année, de nombreuses difficultés ont été rencontrées autour des lacs avec une fréquentation importante, de nombreuses embarcations, et de nombreux baigneurs. Les habitants comme les pêcheurs n'ont pas profité pleinement des lacs cet été en raison de cette fréquentation. Les gendarmes sont intervenus un certain nombre de fois. Une réflexion est en cours afin de trouver des solutions qui conviennent tant aux riverains qu'aux pêcheurs.

Centre de loisirs de juillet

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le centre de loisirs de juillet s'est bien passé. Sarah DELAHAYE, l'ATSEM de notre école qui travaille également pour la MJC en tant qu'animatrice périscolaire a assuré la direction du centre. Nous avons eu de très bons échos sur le déroulement du centre. Les horaires, plus élargis qu'auparavant ont bien répondu aux attentes des familles. Les repas étaient préparés par une cuisine centrale (Convivio) et servis par notre cantinière, cette prestation a été moyennement appréciée. Les activités organisées ont été très locales, 2 nuits en tentes ont été proposées aux enfants sur le champ de foire. Nous avons ressenti une très bonne adhésion des enfants au programme proposé.

Centre de loisirs Octobre

Pour information, la commune de Bardouville devait accueillir le centre de loisirs lors des prochaines vacances. Il est probable que cela se fasse à Berville-sur-Seine en raison d'un manque de personnel à Bardouville.

Recyclerie

Madame RICHARD se demande s'il ne serait pas possible de prévoir un lieu pour déposer et/ou échanger du mobilier, de l'électroménager ou autre plutôt que de tout mettre en déchetterie. En effet, il est dommage que certains objets se retrouvent en déchetterie alors qu'ils sont encore en état de marche.

Il est convenu de se renseigner auprès de la Métropole Rouen Normandie si un partenariat avec la déchetterie de Duclair serait possible.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est déclarée close à 22 heures et 15 minutes.